



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0518**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées rue de le Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond - Décision modificative de la décision de la Commission permanente n° CP-2020-0071 du 14 septembre 2020

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0518**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	GIVORS
objet :	Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées rue de le Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond - Décision modificative de la décision de la Commission permanente n° CP-2020-0071 du 14 septembre 2020
service :	Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de régularisations foncières, la Métropole de Lyon a approuvé, par décision n° CP-2020-0071 du 14 septembre 2020, l'acquisition consentie par la société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM) ou par toute société à elle substituée, de 5 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 2 404 m² et situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond à Givors, qui devront être intégrées dans le domaine public de voirie métropolitain.

Parcelles	Superficie à acquérir (en m ²)
AK 171	1 055 (parcelle entière)
AK 174	987 (à détacher)
AN 139	124 (à détacher)
AN 141	2 (à détacher)
AN 267	236 (parcelle entière)

Toutefois, il s'est avéré que la parcelle cadastrée AN 267 n'appartenait pas à la SAGIM.

En conséquence, cette parcelle a été retirée de l'acquisition.

Aux termes du compromis, l'acquisition des 4 autres emprises d'une superficie totale de 2 168 m² se ferait à titre purement gratuit, biens libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2020-0071 du 14 septembre 2020,

b) - l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AK 171 de 1 055 m², d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée avant division AK 174 d'une superficie de 987 m², d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée avant division AN 139 d'une superficie de 124 m² et d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée avant division AN 141 d'une superficie de 2 m², soit un total d'environ 2 168 m², situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond à Givors et appartenant à la SAGIM ou à toute société à elle substituée, dans le cadre de régularisations foncières,

c) - le retrait de la parcelle cadastrée AN 267 d'une superficie de 236 m² de l'acquisition initiale.

2° - Autorise monsieur le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.